



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°182 CSJ/32

REUNION du 15 Mai 2024

Présents : AZZOUN F. – FAVELIER R. - BELORGEY B. – CHEVANNE T. – NDIAYE S.

I - SAISON 2023-2024

FOOT ANIMATION

POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX/PRESENCE U7 - U9 ET FEUILLES DE CHALLENGE U11.

RAPPEL

Les feuilles de Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir au secrétariat le LUNDI qui suit les matchs.
En cas de non-envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.
Sans retour des feuilles manquantes ou d'explications avant le 29/02/2024, la Commission Sportive Jeunes appliquera une amende de 15 € par feuille manquante

Journée du 4 Mai 2024

04-mai	
à Genlis	Fontaine les Dijon
à Saulon Corcelles	Saulon Corcelles, Tart lehaut, Pouilly
à Magny	Magny, VNFC, Jeunesse mahoraise
à JDF21	JDF21, FCNCS, Fenay
à Quetigny	Quetigny, ASFO, Chevigny
à Talant	UFCO
à Longvic	Longvic, Beaune, Sombornon
à Meursault	Meursault, Seurre, Ruffey Ste Marie
à Marsannay	Gresilles, Perrigny les dijon
à Vougeot	Vougeot, Chenove, St Apollinaire
à Clénay	Clénay, ESVO, Dijon ULFE
à Mirebeau	ASPTT
à Morvanelle	Montbard
à IS Selongey	IS Selongey, EFV, CCOF, Daix

04-mai	
à Fontaine les dijon	IS Selongey, USCD
à Champdotre Longeault	Champdotre Longeault, Meursault, Vougeot, Genlis
à VNFC	Longvic
à Daix	ASFO
à DFCO	Gresilles, ASPTT, Gevrey
à FCNCS	FCNCS, Talant, Marsannay
à Dijon ULFE	Saint Apollinaire
à Corgoloin	Beaune
à Savigny les Beaune	Savigny les Beaune, Brazey, Tilles, Echenon
à Magnien	Magnien, Vougeot, Marsannay, Meursault
à Ruffey Ste Marie	Ruffey, USCD, DFCO, St Apollinaire
à JDF21	JDF21, Fenay, Talmay, Longvic
à Chenove	Chenove, Auxonne, UFCO, Fauverney
à Clénay	Clénay
à IS Selongey	IS Selongey, Chevigny, ASPTT
à Saulon Corcelles	Saulon Corcelles, Spartak Bresse, Gevrey, St Jean de Losne
à Montbard	Fontaine les dijon
à Morvanelle	UCCF
à Fauverney F	Fauverney F, Villers les pots F, Tilles F, Fontaine les dijon F, Beaune F

Catégorie	U11
04-mai	
à Tillenay	Tillenay, Champdotre Longeault, Fauverney, Auxonne, ASPTT, Cessey
à Mirebeau	ASFO
à Tart le haut	Tart le haut, Chenove, Daix
à Echenon	Longvic
à Talant	Talant, Saint Apollinaire, IS Selongey
à Plombières	Plombières, EFV, FCAB, UCCF
à Fenay	Fenay, Talmay, Jeunesse mahoraise, Magny, Ruffey
à JDF21	JDF21, Fontaine les dijon
à Bligny	Bligny, Pouilly, St Jean de Losne, Vougeot, Savigny
à Gevrey	Gevrey, Beaune, Spartak bresse, USCD, Meursault
à Clénay	Clénay, Corgoloin, USSE
à IS Selongey	Fontaine les dijon
à Pouilly	Pouilly, Chenove, UCCF
à Chevigny	Chevigny, Montbard
à Gresilles	Gresilles, EFV, FCNCS, Champdotre Longeault
à USCD	USCD, ASFO, Saint Apollinaire

Mai

Journée du 11
2024

Catégorie	U9 F
11-mai	
à Fontaine les dijon F	Beaune F, Quetigny F, Fauverney F

Catégorie	U11
11-mai	
à JDF21	JDF21, Tillenay, Talmay
à Dijon ULFE	Dijon ULFE, Fontaine les dijon, Chenove
à DUC	DUC, Tilles, Marsannay, Auxonne, ASPTT
à UCCF	UCCF, IS Selongey, Sombernon, Pouilly
à USSE	Talant
à Clénay	Clénay, Echenon, Cessey
à Plombières	Plombières, EVF, Longvic
à VNFC	VNFC, FCNCS, Mirebeau, EFV, Chenove
à Marsannay	Marsannay, Chevigny, Genlis, Beaune, St jean de losne
à DFCO	DFCO, Dijon ULFE, ASFO
à Fauverney	Fauverney, Fenay, Genlis, ASFO
Champdotre Longeault	Champdotre Longeault, Talant, Daix, St Apollinaire

SPORTIVE

RAPPEL :

La dernière journée de championnat les matchs doivent avoir lieu à la même heure et le même jour pour une question d'équité sportive. +

Les dates butoirs pour la saison 2023/2024 sont

- Pour les 13 G le samedi 25/05/2024 (feuille de match à envoyer pour le Lundi 27/05/2024)
- Pour les U13 D3 Poules D et F le samedi 1/06/2024 (feuille de match à envoyer pour le Lundi 27/05/2024)
- Pour les U15 G le samedi 1^{er} Juin (feuille de match à envoyer pour le Lundi 03/06/2024)
- Pour les U18 G le samedi 1^{er} Juin ou Dimanche 2 Juin (feuille de match à envoyer pour le Lundi 03/06/2024)

Toutes les rencontres doivent être jouées avant les dates sus mentionnées.

Les feuilles de matchs doivent parvenir au secrétariat du district pour le Lundi.

1.1 FORFAITS

Match 27926953 U18 D1 ST APOLLINAIRE – MVF du 11/05/2024

Forfait déclaré de **MVF**

En conséquence, la CS donne match perdu **MVF** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à ST APOLLINAIRE

Amende 60€ à **MVF**

Match 27930182 U18 D3 A RUFFEY STE MARIE – AUXONNE du 11/05/2024

Forfait déclaré d'AUXONNE

En conséquence, la CS donne match perdu à **AUXONNE** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à **RUFFEY STE MARIE**

Amende 60€ à **AUXONNE**

Match 27929562 U15 D3 – A ENT SAULON CORCELLES 2 – USSE 3 du 11/05/2024

Forfait déclaré de **ENT SAULON CORCELLES 2**

En conséquence, la CS donne match perdu **ENT SAULON CORCELLES 2** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à **USSE 3**

Amende 60€ à **ENT SAULON CORCELLES**

Match 27929568 U15 D3 – A ENT SAULON CORCELLES 2 – POUILLY EN AUXOIS du 18/05/2024

Forfait déclaré de **ENT SAULON CORCELLES 2**

En conséquence, la CS donne match perdu **ENT SAULON CORCELLES 2** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à **POUILLY EN AUXOIS 2**

Amende 60€ à **ENT SAULON CORCELLES**

1.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

27950107 U13 D3 A EF VILLAGES 2 – ENT MORVANDELLE du 04/05/2024. La Commission sportive jeunes ne peut revenir sur la demande de modification de match sans l'accord des deux clubs. Par ce fait, le match reste programmé au 22/05/2024 sauf si une nouvelle date est proposée par les deux clubs.

27926959 U18 D1-A LONGVIC - ST APOLLINAIRE du 18/05/2024 se jouera à 13h00

27926960 U18 D1-A FAUVERNEY ROUVRES 1 - MIR PONT LAM FC 1 du 18/05/2024 se jouera le 22/05/2024 à 16h

27929798 U18 D2 - C TALANT – EF VILLAGES du 19/05/2024 se jouera le 18/05/2024 à 18h00

27932461 U18 D2 - A ST JEAN DE LOSNE – FC NEUILLY CRIM SENNECEY du 18/05/2024 se jouera à 19h

27927677 U18 D2 – B UCCF – TILLES FC du 18/05/2024 se jouera le 25/05/2024

27932460 U18 D2 A CORGOLOIN LADOIX F.C. 1 - ST JEAN LOSNE ASUJL 1 du 11/05/2024 se jouera le 25/05/2024

27930210 U18 D3 - A AUXONNE – QUETIGNY du 11/05/2024 se jouer le 26/05/2024 à 10h00

27930060 U15 D2 - A POUILLY EN AUXOIS – UFCO du 11/05/2024 se jouera le 29/05/2024 à 18h30

27937189 U15 D2 - C ST JEAN LOSNE 1 - BEAUNE A.S. 2 du 25/05/2024 se jouera à 18h

27930367 U15 D2 - B CHENOVE – ST APOLLINAIRE 2 du 11/05/2024 se jouera le 25/05/2024 à 15h00

27937199 U15 D2 - C GENLIS AS 1 - BEAUNE A.S. 2 DU 18/05/2024 se jouera le 22/05/2024 à 17H00
27930061 U15 D2 -A USCD – UCCF du 11/05/2024 se jouera le 20/05/2024 à 15h00
27930369 U15 D2 -B AISEREY IZEURE FC 1 - ST APOLLINAIRE 2 du 18/05/2024 se jouera 29/05/2024 à 18h
27931026 U15 D2 – D FAUVERNEY – LONGVIC se jouera le 25/05/2024.

27934227 U15 D3 – B VOUGEOT – FCCL du 04/05/2024 se jouera le 18/05/2024 à 15h
27934225 U15 D3 B SEURRE – GEVREY 2 du 04/05/2024 se jouera le 29/05/2024 à 18h00
2799565 U15 D3 – A CHEVIGNY ST SR 2 – MVF 2 du 18/05/2024 se jouera le 22/05/2024 à 16h30
27929568 U15 D3 - A SAULON CORCELLES 2 - POUILLY EN AUXOIS 2 du 18/05/2024 se jouera à 14h30 – terrain FAUVERNEY

27929050 U13 D2 D U.F.C.O 2 - CHEVIGNY ST SAUVEUR 2 du 25/05/2024 se jouera à 10h30
27929146 U13 D1 DAIX – ENT USSE du 11/05/2024 se jouera le 22/05/2024 à 16h00 à Semur
27929044 U13 D2 - D DAIX 2 – ENT USSE 3 du 11/05/2024 se jouera le 22/05/2024 à 16h00 à Semur
27933459 U13 D2 – ENT SAVIGNY – FCCL du 11/05/2024 se jouera le 18/05/2024 à 14h00
27919042 U13 D2 – CHEVIGNY 2- MVF 1 se jouera le 18/05/2024 à 15H.

27950109 U13 D3 - A UCCF 3 – MVF 2 du 27/04/2024 se jouera le 22/05/2024 à 15h00
27950083 U13 D3 - A CENTRE COTE D'OR F. 1 - CHATILLON COLOMBINE 3 du 15/05/2024 se jouera le 18/05/2024 à 15h
27984623 U13 D3 - D AISEREY IZEURE FC 2 - A.S. SEURRE P.B. 2 du 11/05/2024 se jouera le 29/05/2024
427927928 U13 D3 - F FONTAINE D'OUICHE AS 3 - DIJON UNIVERSITE CLUB 1 du 11/05/2024 se jouera le 15/05/2024
27927929 U13 D3 - F TALANT – DAIX 3 du 11/05/2024 se jouera le 22/05/2024 à 16h30
27934316 U13 D3 - E FAUVERNEY 2 – SEURRE du 11/05/2024 se jouera le 18/05/2024 à 14h00
27934315 U13 D3 - E RUFFEY STE MARIE – VOUGEOT 2 du 11/05/2024 se jouera le 18/05/2024
27984628 U13 D3 - D A.S. SEURRE 2 - BEAUNE A.S. 3 du 25/05/2024 se jouera à 13h30
27934313 U13 D3 - E CHAMPDOTRE LONGEAULT 2 – GENLIS 2 du 11/05/2024 se joue le 15/05/2024

27928140 U13 D1 -B QUETIGNY – DAIX du 18/05/2024 demande à jouer le 29/05/2024 à 16h.

La commission

- Ne peut accepter le report au 29/05/2024, la dernière journée étant le 25/05/2024. Les deux clubs doivent se mettre d'accord pour une nouvelle date en semaine avant le 25/05/2024.
- Rappelle que les tournois ne sont pas prioritaires aux championnats

1.3 COURRIELS

Commission d'Appel : Pris note

II – FEMININES

2.1 FORFAIT

Match 27895308 U15 FEM EF VILLAGES – CHEVIGNY ST SR du 11/05/2024

Forfait déclaré de **EF VILLAGES**

En conséquence, la CS donne match perdu **EF VILLAGES** (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à **CHEVIGNY ST SR**. Amende 50€ à **EF VILLAGES**

2.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

27941962 U13 Fém BEAUNE – MARSANNAY du 18/05/2024 se jouera à 12H.

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 € -

- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

<u>11/05/2024</u>	U15 Feminines / Printemps / Poule A Fontaine Les Dijon F 1 - Longvic 1	
<u>11/05/2024</u>	U15 D1 / Printemps / Poule A Fontaine D'Ouche As 1 - Gresilles F.C 1	
<u>11/05/2024</u>	U13 D3 / Printemps / Poule E Gevrey Chambertin 2 - Echenon 1	Absence de feuille de match
<u>11/05/2024</u>	U13 D3 / Printemps / Poule F Gresilles F.C 2 - St Apollinair 3	Absence de feuille de match

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F